

From: "Irving Kulik" <ikulik@bellnet.ca>
Subject: **CCJA News, September 25, 2008**
Date: September 25, 2008 11:45:28 AM PDT (CA)
To: <ikulik@bellnet.ca>
Cc: "'Canadian Criminal Justice Association'" <ccja@bellnet.ca>
Reply-To: <ikulik@bellnet.ca>
▶ 2 Attachments, 0.3 KB

CCJA- News, September 25, 2008

Nouvelles-ACJP, le 25 septembre, 2008

1. OACC Annual General Meeting.

The Ontario Association of Corrections and Criminology is having their AGM on September 29th, 2008 at 6:00 at 77 River Street, Toronto.

2. La punition comme arme de dissuasion

Le gouvernement Harper veut réviser la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) afin d'alourdir les peines pour les mineurs de 14 ans et plus reconnus coupables d'infractions violentes (meurtre, tentative de meurtre, homicide involontaire coupable).

3. Criminalité - Pas de pitié pour les jeunes

Un meurtrier ou un violeur ira en prison pour la vie, même s'il n'a que 14 ans, promet Harper

4. Colloque: « Jeunes filles et gangs de rue : association ou exploitation... ».

5. NOTICE OF ANNUAL GENERAL MEETING

TO: All Members of the Canadian Criminal Justice Association

OBJECT: Annual General Meeting

WHEN: Friday, October 17, 2008 – 5 :00 pm – 6 :00 pm

WHERE: Four Points by Sheraton Montreal Centre-ville
475 Sherbrooke West, Montreal, QC - Tel: (514-842-3961)
Room: Mont St-Michel – 3rd Floor

With a special presentation by Howard Sapers, Correctional Investigator of Canada, on *“Prevention of Deaths in Custody”*

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À: Tous les membres de l'Association canadienne de justice pénale

OBJET: Assemblée générale annuelle

QUAND: Le vendredi 17 octobre 2008 - 17 h – 18 h

Avec une présentation par Howard Sapers, Enquêteur correctionnel, sur « *La prévention des décès, sous garde* »

6. Nanaimo Working Group on Homelessness invites you to attend “Streets to Homes”

Thursday, October 16, 2008 from 7:30 – 8:30 pm in the Dodd Narrows Room (Vancouver Island Conference Centre – 101 Gordon Street).

CCJA- News, August 28, 2008 Nouvelles-ACJP, le 28 août, 2008

1. OACC Annual General Meeting.

The Ontario Association of Corrections and Criminology is having their AGM on September 29th, 2008 at 6:00 at 77 River Street, Toronto.

2. La punition comme arme de dissuasion

Le devoir, [BRIAN MYLES](#)

Édition [du mardi 23 septembre 2008](#)

Ils prétendent: Le gouvernement Harper veut réviser la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) afin d'alourdir les peines pour les mineurs de 14 ans et plus reconnus coupables d'infractions violentes (meurtre, tentative de meurtre, homicide involontaire coupable). La notion d'infraction violente serait élargie pour inclure tout comportement qui met en danger ou risque de mettre en danger la vie ou la sécurité d'autrui. Le projet vise à punir les jeunes de plus de 14 ans comme des adultes, avec des peines maximales de 14 ans pour les infractions violentes, et la prison à vie en cas de meurtre. Stephen Harper croit que l'imposition de sentences plus sévères aura pour effet de dissuader les jeunes de s'engager sur la voie du crime, l'une de ses grandes préoccupations. Les crimes graves et violents étaient en augmentation chez les jeunes en 2006, rappellent les conservateurs, pour qui il s'agit d'un «grave problème social». La dissuasion est indissociable de la punition dans cette réforme qui veut faire de la «protection de la société» l'un des principaux objectifs de la justice pénale pour adolescents.

Les faits disent:

La criminalité chez les jeunes a augmenté de 3 % en 2006 au Canada avant de baisser de 2 % l'année suivante. Depuis une décennie, le taux de criminalité chez les jeunes reste «relativement stable», selon les données du Centre canadien de la statistique juridique, malgré d'importantes variations régionales. Le taux de crimes violents commis par les mineurs est en croissance depuis le milieu des années 80, en grande partie en raison de la hausse des voies de faits simples (elles sont plus souvent rapportées à la police). Elles représentent environ six affaires de violence sur dix commises par les jeunes. Le taux d'homicide chez les jeunes a atteint un sommet sans précédent en 2006 (3,3 meurtres par 100 000 habitants), pour ensuite chuter de 10 % l'année suivante (3 meurtres par 100 000 habitants). Ces taux font l'objet de variations importantes d'une année à l'autre, en raison du nombre restreint de jeunes qui tombent dans la violence mortelle.

L'initiative des conservateurs reprend l'essentiel du défunt projet de loi C-25, se traduisant par un important changement de philosophie au chapitre de la justice pour les jeunes contrevenants. Alors que la LSJPA met l'accent sur la réadaptation et les besoins des jeunes, les conservateurs considèrent que les jeunes doivent être «tenus responsables de leur comportements [...] devant leurs victimes et la communauté». «On ajoute un aspect moral à la loi», constate Clément Laporte, coordonnateur du Centre d'expertise sur la délinquance au Centre jeunesse de Montréal (Institut universitaire). «Si tu fais le crime, tu fais le temps. C'est presque la loi du Talion», ajoute-t-il.

Depuis plus d'un siècle, les tribunaux ont accordé aux adolescents une présomption de culpabilité morale moins élevée que les adultes, en raison de leur âge, leur immaturité et leur vulnérabilité, autant de facteurs les rendant moins aptes à exercer leur jugement. C'est pourquoi ils sont assujettis à un système de justice et de détermination de la peine distinct. Ce principe est reconnu jusque dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies. Encore récemment, dans l'affaire R. c. D.B., la Cour suprême du Canada a invalidé les dispositions de la LSJPA prévoyant l'imposition automatique de peines pour adultes à des mineurs pour certains crimes graves. Les causes doivent être tranchées au

cas par cas, et le fardeau de la preuve revient à la Couronne, a précisé le plus haut tribunal du pays. La Cour d'appel du Québec était arrivée au même raisonnement en 2003.

La corrélation entre la sévérité des peines et la dissuasion générale est loin de faire l'unanimité. Les politiciens, juges et avocats s'y réfèrent constamment, tandis que les criminologues doutent sérieusement qu'une peine sévère décourage le passage à l'acte chez les délinquants. C'est d'autant plus vrai dans le cas des adolescents, qui agissent souvent par impulsion, sans prendre conscience des conséquences possibles de leurs gestes. Les plus récentes études à ce sujet indiquent que plus la probabilité d'être arrêté pour une infraction est grande, plus les chances que le délinquant potentiel renonce à son projet criminel sont élevées.

Enfin, l'expérience québécoise auprès des jeunes contrevenants, axée sur l'intervention sociale, a donné lieu à des succès inespérés. Une étude des chercheurs Louis-Georges Cournoyer et Jacques Dionne a notamment démontré que des jeunes ayant bénéficié d'un programme de probation intensive présentaient des risques de récidive beaucoup moins élevés.

3. Criminalité - Pas de pitié pour les jeunes

[ALEC CASTONGUAY](#)

le devoir, Édition [du mardi 23 septembre 2008](#)

Un meurtrier ou un violeur ira en prison pour la vie, même s'il n'a que 14 ans, promet Harper

Le chef du Parti conservateur, Stephen Harper, s'est engagé hier à durcir les peines contre les jeunes délinquants s'il prend le pouvoir. Il a promis que les adolescents seraient jugés automatiquement comme des adultes s'ils commettent des crimes graves. Le Parti conservateur veut remplacer l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle législation qui condamnerait à la prison à vie les adolescents de 14 à 16 ans qui ont commis un meurtre, avec ou sans préméditation. Les autres crimes graves seraient punis par 14 ans de prison.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a affirmé que cette proposition va à l'encontre de l'approche de réadaptation du Québec. Le Parti libéral et le NPD ont aussi critiqué cette annonce conservatrice, alors que le gouvernement du Québec s'est montré plutôt tiède.

De passage à Ottawa hier matin, Stephen Harper a ressorti les plates-formes électorales du Reform Party en 1997 et de l'Alliance canadienne en 2000 dans le domaine de la lutte contre la criminalité juvénile. Les nouvelles promesses du chef conservateur sont pratiquement identiques aux volontés exprimées par les deux défunts partis.

Ainsi, les adolescents de 14 ans et plus ayant commis un crime grave, comme un meurtre, un homicide involontaire ou une agression sexuelle, verraient leur identité étalée sur la place publique, ce qui n'est pas le cas actuellement. Un juge aurait également la liberté de rendre public le nom des jeunes ayant commis un crime moins grave.

Les adolescents reconnus coupables pour des crimes sérieux seraient automatiquement soumis à des peines plus sévères, allant jusqu'à la prison à vie en cas de meurtre. La peine maximale pour les infractions violentes serait de 14 ans de pénitencier. Actuellement, un adolescent accusé de meurtre qui n'est pas jugé comme un adulte peut être condamné à six ans de prison et à quatre ans de probation ou de maison d'arrêt.

Stephen Harper a dit que la nouvelle loi viserait les jeunes de 14 ans, mais que certaines provinces pourraient modifier l'âge à partir duquel on jugerait les jeunes comme des adultes. Le Québec pourrait ainsi mettre la barre à 16 ans.

M. Harper a soutenu qu'il s'agissait d'une approche «plus équilibrée» que l'actuelle Loi sur les jeunes contrevenants, qui met l'accent sur la réadaptation des adolescents. «Le but premier de la Loi sur les jeunes contrevenants est non seulement de réadapter les jeunes, mais de protéger la société. Et le but premier de l'imposition de sentences est de dissuader les autres d'enfreindre la loi», a-t-il soutenu en point de presse.

Cette proposition risque de ne pas faire l'unanimité, particulièrement au Québec, alors que plusieurs études sociologiques montrent que des peines plus sévères pour les jeunes n'ont pas d'effets dissuasifs sur les autres adolescents. Mais selon M. Harper, il faut que la société «envoie un message clair» que le crime est sévèrement puni au Canada. «Une fois que la personne a décidé de tuer ou de violer, il n'y a pas d'excuses à ce genre de comportement», a-t-il ajouté.

Stephen Harper prévoit également augmenter de six millions de dollars annuellement le Fonds de lutte contre les activités des gangs de rue et la prévention du crime, le faisant passer à 10 millions de dollars.

Un vote de confiance

Le chef conservateur a prévenu que ses projets de loi en matière de lutte contre la criminalité seraient des votes de confiance aux Communes s'il prend le pouvoir, même minoritaire. «L'opinion publique est de notre côté», a-t-il dit, ajoutant: «Quand on propose des mesures modestes, c'est plus facile pour les partis d'opposition de faire des amendements ou de l'obstruction. Quand on a un grand projet de loi et que c'est un vote de confiance, les mesures passent plus facilement.»

Environ 39 500 infractions violentes ont été commises par des jeunes en 2006 au pays. Le taux de criminalité chez les jeunes a augmenté de 3 % en 2006, une première hausse depuis 2003. Le Québec a toutefois enregistré une baisse de 4 %. En 2006 au Canada, 84 jeunes de 12 à 17 ans ont été inculpés d'homicide, impliquant 54 victimes.

En 2006, la criminalité globale a atteint son niveau le plus bas au Canada depuis 25 ans, selon

Statistique Canada. L'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont enregistré les taux les plus faibles, poursuivant une tendance amorcée en 1999.

Fortes réactions

À Montréal, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a soutenu que la volonté des conservateurs «n'a pas de bon sens» et va à l'encontre des valeurs du Québec. «L'université du crime pour un enfant de 14 ans, cela s'appelle la prison. Mettez-le là, vous êtes sûr qu'il va sortir comme un criminel endurci», a-t-il dit.

M. Duceppe a rappelé que son parti avait fait adopter une loi antigang pour lutter contre les motards criminels et qu'il faut être ferme en matière de justice. «Mais il y a une grande différence d'approche entre le Québec et le reste du pays concernant les jeunes contrevenants, a-t-il enchaîné. On a une mentalité différente qui prône la réhabilitation. Le Québec est l'endroit en Amérique du Nord où il y a le moins de violence.»

Le gouvernement du Québec a été prudent dans ses commentaires hier, mais visiblement, la promesse des conservateurs a été accueillie froidement. «Si cette promesse devient partie intégrante d'un programme gouvernemental, on va commenter, a dit au Devoir Émilie Rouleau, l'attachée de presse du ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis. Pour l'instant, je peux seulement dire que, traditionnellement, le Québec privilégie la réhabilitation et la réinsertion des jeunes délinquants.»

Le chef libéral Stéphane Dion a indiqué que tout opposait les libéraux et les conservateurs en matière de justice et de prévention du crime. «On ne veut pas importer au Canada les méthodes américaines qui ont failli, a-t-il dit. Les conservateurs sont incapables de nous mettre de l'avant des intervenants, des experts, des policiers qui disent que c'est un plan qui va aider à rendre le Canada plus sûr. C'est la mauvaise direction. Les États américains qui ont essayé cela en sont revenus parce qu'ils ont vu que leur taux de criminalité diminuait moins vite que les États qui avaient une approche plus libérale.»

Le chef du NPD, Jack Layton, a soutenu de son côté que les conservateurs font fausse route. Il estime qu'un plus grand nombre de policiers dans les rues, un meilleur contrôle des armes de poing et plus de programmes de prévention feraient un meilleur remède. «Je ne connais personne qui pense que publier le nom des accusés fera baisser la criminalité», a-t-il dit.

Le Parti conservateur a dit se baser sur le rapport de la commission Nunn, en Nouvelle-Écosse, pour élaborer son éventuelle loi sur les jeunes délinquants. Dans son document rendu public en décembre 2006, Merlin Nunn recommande de rééquilibrer la Loi sur les jeunes contrevenants pour qu'elle aborde davantage l'aspect protection du public. Par contre, il est beaucoup plus nuancé que les conservateurs dans ses propositions. M. Nunn ne parle pas de prison à vie pour les adolescents

et passe plusieurs paragraphes à vanter la loi actuelle.

4. Colloque: « Jeunes filles et gangs de rue : association ou exploitation... ».

Le vendredi 31 octobre 2008, à 13h30, à la salle 147 du Pavillon Fauteux de l'Université d'Ottawa, 57 rue Louis-Pasteur, Ottawa, se tiendra le colloque « Jeunes filles et gangs de rue : association ou exploitation... ».

Ce colloque est organisé par le Laboratoire de recherche interdisciplinaire sur les droits de l'enfant (LRIDE). Il marquera le lancement des travaux du LRIDE, groupe de recherche multidisciplinaire rattaché à la fois à la Faculté de droit et au Centre de recherche et d'enseignement des droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

À noter : les frais d'inscriptions sont de 30\$ (10\$ pour étudiant) et ils comprennent la pause-santé et le cocktail suivant le colloque.

Pour vous inscrire, communiquez avec Martine St-Louis à l'adresse suivante :

Martine.St-Louis@uottawa.ca

ou par téléphone : 613-562-5298. Le chèque doit être émis à l'ordre de l'Université d'Ottawa et doit parvenir à Martine St-Louis, 57 rue Louis-Pasteur, pièce 211, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, K1N 6N5.

5. NOTICE OF ANNUAL GENERAL MEETING

TO: All Members of the Canadian Criminal Justice Association

OBJECT: Annual General Meeting

WHEN: Friday, October 17, 2008 – 5 :00 pm – 6 :00 pm

WHERE: Four Points by Sheraton Montreal Centre-ville
475 Sherbrooke West, Montreal, QC - Tel: (514-842-3961)
Room: Mont St-Michel – 3rd Floor

The Agenda will include the following:

1. Adoption of the Agenda
2. Adoption of the Minutes of the Annual General Meeting of November 2, 2007
3. Presentation by Howard Sapers, Correctional Investigator of Canada, on *“Prevention of Deaths in Custody”*
4. President’s Report
5. Executive Director’s Report
6. Audited Financial Statements to March 31, 2008
7. Appointment of Auditors for 2008-2009
8. Adoption of the By-Laws as modified at the Board of Directors on June 16, 2008

NOTE: If you wish to receive the above mentioned supporting documents, please contact us :

by e-mail: ccja@bellnet.ca
by phone: 613-725-3715 or
by fax: 613-725-3720

AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À: Tous les membres de l’Association canadienne de justice pénale

OBJET: Assemblée générale annuelle

QUAND: Le vendredi 17 octobre 2008 - 17 h – 18 h

OÙ: Four Points by Sheraton Montréal Centre-ville
475, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC - Tél: (514-842-3961)
Salle: Mont St-Michel – 3^e étage

L=ordre du jour sera le suivant:

1. Adoption de l ‘ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle du 2 novembre 2007
3. Présentation par Howard Sapers, Enquêteur correctionnel, sur « *La prévention des décès, sous garde* »

4. Rapport de la Présidente
5. Rapport du Directeur général
6. Rapports financiers vérifiés au 31 mars 2008
7. Choix des vérificateurs pour 2008-2009
8. Adoption des Règlements tels que modifiés lors du Conseil d'administration du
16 juin 2008

NOTE: Si vous désirez recevoir les documents mentionnés à l'ordre du jour, s'il vous plaît nous contacter :

par courriel : ccja@bellnet.ca
par téléphone : 613-725-3715 ou
par télécopieur : 613-725-3720

6. Nanaimo Working Group on Homelessness invites you to attend "Streets to Homes"

Thursday, October 16, 2008 from 7:30 – 8:30 pm in the Dodd Narrows Room (Vancouver Island Conference Centre – 101 Gordon Street).

There are ways of providing homes for the homeless and Toronto has found a way. Come and hear how we in Nanaimo can apply this model!

Iain de Jong – keynote speaker – is the Manager of the Streets to Homes Program in Toronto. He and his team are responsible for finding approximately 1,200 homes for Toronto's homeless since 2005.

The Streets to Homes program is nationally and internationally recognized as a best practice and is the recipient of numerous awards for both the substance and quality of the program in the areas of housing, health and public policy.

Iain has worked on housing and homelessness issues for the City of Toronto for the past seven years, and prior to that worked in the non-governmental, non-profit and private sector. In addition to Iain's work with the City of Toronto, he is a part-time faculty member in the Graduate Planning Program at York University, specializing in community planning and social policy.

Panel – Peter Birze, Diane Brennan, John Horn,
Iain de Jong, and a neighbour of a social housing project

RSVP – Cheryl von Conruhds
Special Projects and Volunteer Officer
Nanaimo Region John Howard Society
250-754-1266 or jhsnan2@shawcable.com

Irving Kulik
Executive Director/Directeur general
CCJA/ACJP